

Baromètre mensuel avril 2025

Ces données, qui proviennent des constatations des forces de l'ordre, sont provisoires pour 2025 et définitives pour les années antérieures. Les moyennes sont arrondies à l'unité. Les évolutions sont calculées sur des données non arrondies.

28 Accidents

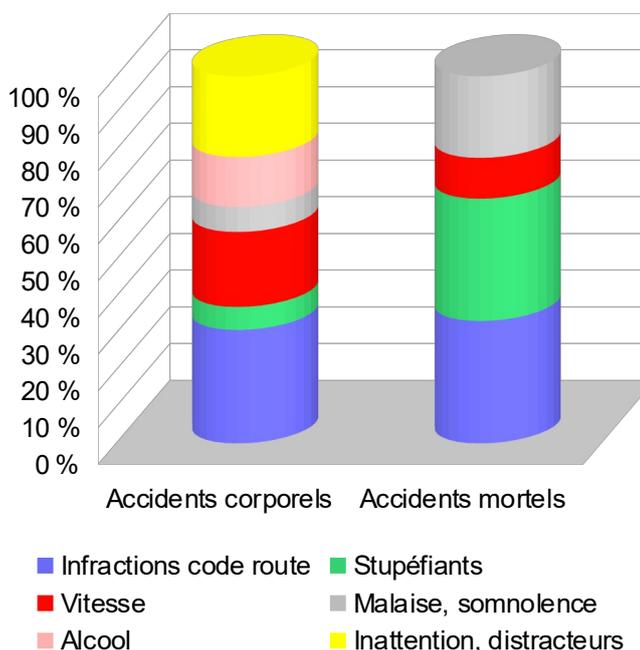
3 Tués

39 Blessés

	Avril							Cumul depuis le 1er janvier						
	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)		2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)	
				écart	%	écart	%				écart	%		
Accidents	28	19	24	9	47%	4	15%	118	88	99	30	34%	19	19%
Tués	3	1	1	2	200%	2	125%	10	7	9	3	43%	1	15%
Blessés	39	22	32	17	77%	7	22%	158	127	140	31	24%	18	13%

Victimes (=personnes tuées ou blessées)	Avril		Cumul 2025
	2025	2024	
Piétons	2	3	20
EDPm	0	1	3
Cyclistes	3	0	12
2RM	7	11	27
Automobilistes	24	8	90
Usagers de VU	5	0	11
Usagers de PL	1	0	3
Autres	0	0	2
<hr/>			
0-17 ans	5	6	27
18-24 ans	6	3	25
25-64 ans	29	10	89
65 ans et plus	2	4	27
<hr/>			
Ensemble	42	23	168

Causes connues des accidents corporels et mortels (cumuls 2025)



Personnes tuées en avril 2025 (données provisoires)

Dates	Voie	Commune	Véhicule	Cause
27	VC	Thionville	VT	Malaise
29	VD	Manom	VT	Malaise
30	VD	Landroff	VT	Inconnue

Légende :

- VC Voie communale
- VD Voie départementale
- VT Véhicule de tourisme

Les usagers vulnérables

Depuis la pandémie de Covid, les modes de circulation se diversifient. Les « modes doux » sont davantage prisés, les usagers se déplacent plus volontiers en deux-roues. Conséquence : une augmentation des accidents impactant les « usagers vulnérables », c'est-à-dire dépourvus de carrosserie.

En Moselle, entre 2019 et 2024, 1/4 des victimes d'accidents corporels circulaient à bord de vélos ou d'EDPm ou étaient piétons. En 2024, 37 % des tués faisaient partie de cette catégorie d'usagers, soit la même proportion que les tués à bord de véhicules de tourisme. Si l'on ajoute les conducteurs en deux-roues motorisés, ce sont 57 % des tués sur les routes de notre département qui étaient des « usagers vulnérables ».

La majorité des accidents corporels impliquant ces usagers est causée par un autre véhicule, le plus souvent un véhicule de tourisme. La principale cause des accidents dont un piéton était responsable est l'inattention. Les principales causes des accidents dont un cycliste était responsable sont l'inattention et le non-respect des règles du code de la route.

Pour prévenir ces accidents, des opérations de contrôles ont été menées, vendredi 25 avril, par la gendarmerie de la Moselle, la police nationale et la CRS autoroutière (cette dernière ciblant plus particulièrement les motos). Cette opération avait pour but de prévenir les fautes mineures et de verbaliser les infractions graves.

QUELQUES RAPPELS :

- **soyez visibles !** En particulier lorsque la visibilité est insuffisante, des vêtements clairs et des bandes rétro-réfléchissantes sont conseillés, même pour les piétons. Les feux sont obligatoires pour les cyclistes et usagers d'EDPm.
- **soyez attentifs !** La plupart des usagers vulnérables sont peu visibles mais aussi inaudibles (piétons, cyclistes). En Moselle, 61 % des accidents corporels causés par les piétons et 35 % des accidents corporels causés par les cyclistes sont dus à l'inattention.
- **respectez le code de la route !** Celui-ci ne s'applique pas qu'aux véhicules motorisés mais à tous les usagers de la route. Un tiers des accidents corporels dont un cycliste était responsable a pour origine le non-respect des règles du code de la route.

**À VÉLO :
LES PANNEAUX
DE SIGNALISATION
À CONNAÎTRE**

ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES

BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)

PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)

PANNEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES

SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)

DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES

TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT

ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE

Le salon du deux-roues à Saint-Avold

Les 12 et 13 avril derniers s'est tenue la 31^e édition du salon du deux-roues motorisé (2RM) à Saint-Avold. 70 exposants ont présenté leurs nouveautés à quelque 7000 passionnés de motos, scooters et autres quads. En plus des animations, la gendarmerie nationale, la CRS, la police nationale et des IDSR (Intervenants départements de sécurité routière, animateurs bénévoles pour le pôle sécurité routière de la préfecture) ont dispensé leurs conseils et rappelé les pratiques de prudence, ainsi que les règles de la circulation inter-files, autorisée depuis quelques mois (voir baromètre de février 2025).

En 2024, 9 conducteurs de 2RM ont trouvé la mort sur les routes de Moselle. Ils étaient 3 en 2023. Au 1^{er} trimestre 2025, le nombre d'accidents impliquant des 2RM est trois fois supérieur à celui de l'an passé sur la même période.

La police nationale a organisé, en avril, avec le concours du pôle sécurité routière de la préfecture, une formation « remise en selle », destinée à sensibiliser les motocyclistes novices et ceux qui n'ont plus pratiqué depuis plusieurs années.

Avec le retour des beaux jours, les usagers des deux-roues reprennent le guidon : vigilance renforcée !

